

Quelles qualifications et certifications RGE pour quels travaux en 2022 ?

RÉGLEMENTATION - JUIN 2022

Pour rénover énergétiquement leur logement, les ménages peuvent bénéficier d'aides financières (MaPrimeRénov', éco-prêt à taux zéro, aides des fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie...) à condition de recourir à un professionnel RGE. Découvrez dans ce document les qualifications et certifications en détail.

La marche à suivre pour trouver un professionnel

POUR ALLER PLUS LOIN

Guides de l'ADEME
« Choisir un
professionnel pour
ses travaux »,
« Les aides financières
en 2022 »

— **Définir les travaux.** Afin de déterminer les travaux pertinents et efficaces pour l'amélioration énergétique de leur logement et se renseigner sur le financement de leur projet, les particuliers peuvent se faire accompagner gratuitement par les conseillers du réseau **France Rénov'**.



— **Vérifier les conditions exigées de recours à un professionnel RGE pour obtenir une aide financière.** Le tableau 1 (pages 2 et 3) indique les domaines de travaux pour lesquels le recours à un professionnel RGE est obligatoire.

— **Identifier la qualification ou certification correspondante aux travaux à réaliser, que doit détenir le professionnel.** Les professionnels RGE obtiennent cette qualification pour un ou plusieurs domaine(s) de travaux. Le tableau 3 (pages 4 à 10) rassemble les qualifications et certifications RGE, par domaine de travaux, exigées pour recevoir des aides financières. Avec des spécificités s'agissant de certaines aides des fournisseurs d'énergie, présentées dans le tableau 2 (pages 3 et 4).

— **Trouver un professionnel RGE.** Les professionnels RGE sont référencés dans un annuaire, consultable sur **www.france-renov.gouv.fr**



CLÉS POUR AGIR

Quels professionnels sélectionner en fonction des matériaux, équipements et travaux ?

TABEAU 1

MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX ÉLIGIBLES À MAPRIMERÉNOV', AUX AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE (NOTAMMENT LES AIDES COUP DE POUCE), ET À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Matériaux et équipements éligibles en 2022	Qualification exigée pour les professionnels en 2022
CHAUFFAGE	
Chaudière gaz à très haute performance énergétique (avec ou sans programmeur de chauffage) pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME	Professionnel RGE
Chaudière micro-cogénération gaz avec programmeur de chauffage	Professionnel RGE
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid en Métropole et Outre-mer	Pas d'exigence
Chauffe-eau thermodynamique	Professionnel RGE
Chauffe-eau électrique	Pas d'exigence
Pompes à chaleur air/eau, air/air et eau/eau (dont PAC hybrides)	Professionnel RGE
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	Professionnel RGE
Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	Professionnel RGE
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	Professionnel RGE
Équipement hybride photovoltaïque et thermique à circulation d'eau	Professionnel RGE
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	Professionnel RGE
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	Professionnel RGE
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	Professionnel RGE
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	Professionnel RGE
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	Professionnel RGE
Radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	Professionnel RGE
Appareils de régulation et de programmation du chauffage sur les radiateurs (thermostat)	Pas d'exigence
Équipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	Pas d'exigence
Conduit d'évacuation des produits de combustion	Pas d'exigence
ISOLATION	
Isolation des murs par l'extérieur	Professionnel RGE
Isolation des murs par l'intérieur	Professionnel RGE
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	Professionnel RGE
Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	Professionnel RGE
Isolation des planchers de combles perdus	Professionnel RGE
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	Professionnel RGE
Isolation des fenêtres ou portes-fenêtres	Professionnel RGE
Isolation des fenêtres de toit	Professionnel RGE
Pose d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcée devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Professionnel RGE
Isolation des portes d'entrée donnant sur l'extérieur	Professionnel RGE
Pose de volets isolants	Pas d'exigence (sauf pour obtenir un éco-prêt à taux zéro)
Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	Pas d'exigence
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	Pas d'exigence

BON À SAVOIR

Pour l'installation d'un système hybride PVT eau et aérovoltaique, le professionnel doit posséder un signe de qualité pour des travaux en photovoltaïque et pour des travaux en solaire thermique.

Matériaux et équipements éligibles en 2022	Qualification exigée pour les professionnels en 2022
AUTRES	
Audit énergétique hors obligation réglementaire	Professionnel « RGE Études » en audit énergétique ou architecte référencé ou entreprise certifiée « offre globale » ou entreprise qualifiée RGE audit
Systèmes de ventilation	Professionnel RGE
Dépose de cuve à fioul	Pas d'exigence
Borne de recharge pour véhicules électriques	Professionnel qualifié pour toute borne >3,7 kW selon décret IRVE 2017-26
Rénovation globale	Professionnel RGE

TABEAU 2

SPÉCIFICITÉS SUR L'EXIGENCE DE RECOURS AUX PROFESSIONNELS RGE POUR L'OBTENTION DE CERTAINES AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE (CEE)

Travaux	Fiches exigeant le RGE		Fiches n'exigeant pas le RGE	
	PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES	ADRESSÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES	ADRESSÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES
Chaudières THPE ou à micro-cogénération gaz avec régulateurs de température		BAR-TH-106 (individuel) [a23]	• BAR-TH-111 (individuel) • BAR-TH-107 (collective)	BAR-TH-118 (individuel et collectif)
Équipements de chauffage ou d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires	BAR-TH-124 (individuel) [a35]	• BAR-TH-101 (individuel) [a17] • BAR-TH-143 (individuel) [a25] • BAR-TH-162 (individuel) [a28]	• BAR-TH-102 (collectif) • BAR-TH-135 (collectif)	
Appareils hydrauliques de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses	• BAR-TH-112 (individuel) [a35] • BAR-TH-113 (individuel) [a37]			
Appareils indépendants de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses	BAR-TH-112			
Pompes à chaleur pour la production de chauffage		• BAR-TH-104 [a23] • BAR-TH-159 (individuel) [a26]		BAR-TH-129
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire		• BAR-TH-148 (individuel) [a14]		
Émetteurs électriques avec régulateurs de température	BAR-TH-158 [a35]			BAR-TH-110 (individuel et collectif)
Équipements de ventilation mécanique	• BAR-TH-125 (collectif et individuel) [a36] • BAR-TH-127 (collectif et individuel) [a36] • BAR-TH-155 (collectif et individuel) [a36]			
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées verticales, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur	BAR-EN-110 (collectif et individuel) [a35]	• BAR-EN-104 [a14] • BAR-EN-108 [a14]		

Travaux	Fiches exigeant le RGE		Fiches n'exigeant pas le RGE	
	PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES	ADRESSÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES	ADRESSÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées en toiture		BAR-EN-104		
Matériaux d'isolation thermique (par l'intérieur) des murs, des rampants de toiture et des plafonds de combles	• BAR-EN-101 (collectif et individuel) [a35] • BAR-EN-106 (collectif et individuel) [a35]	• BAR-EN-102 ITI [a14] • BAR-EN-107 ITI [a20]		
Matériaux d'isolation thermique des murs (par l'extérieur)		• BAR-EN-102 ITE • BAR-EN-107 ITE		
Matériaux d'isolation thermique des toitures terrasses et des toitures (par l'extérieur)		• BAR-EN-105 [a14] • BAR-EN-109 [a24]		
Matériaux d'isolation thermique des planchers de combles perdus	• BAR-EN-101 (collectif et individuel) [a35] • BAR-EN-106 (collectif et individuel) [a35]			
Matériaux d'isolation thermique des planchers sur local non chauffé	BAR-EN-103 (collectif et individuel) [a35]			
Échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques, à l'exception des capteurs horizontaux				
Équipements et matériaux au titre de la réalisation d'un bouquet de travaux permettant de limiter la consommation d'énergie du logement.	• BAR-TH-145 (collectif) [a36] • BAR-TH-164 (individuel) [a36]			

Liste des qualifications et certifications RGE par domaines de travaux

TABEAU 3

QUALIFICATIONS OU CERTIFICATIONS RGE EXIGÉES POUR OBTENIR DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN 2022 OU POUR OBTENIR UN TARIF D'ACHAT POUR LES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DE MOINS DE 100 KW

Domaines de travaux	Signes de qualité							
Chaudière condensation ou micro-cogénération gaz ou fioul	Qualibat							
	Avec la mention « RGE »							
	• 5111	• 5113	• 5211	• 5213	• 5261	• 5263	• 5271	• 5273
	• 5112	• 5121	• 5212	• 5214	• 5262	• 5264	• 5272	• 5274
	• 8611 « ECO Artisan® » E.C (plombier, chauffagiste)			• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » E.C - Référence aux natures de travaux C.V.C. : Chaudière condensation ou micro-cogénération gaz ou fioul				
Qualit'ENR								
Chauffage +								

Domaines de travaux	Signes de qualité
Chauffage et/ou eau chaude solaire	Qualibat
	• 5131 • 5132 • 5143 • 5241
	• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures de travaux ENR : Chauffage et/ou eau chaude solaire Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT ou QUALISOL)
	Qualit'ENR
	QUALISOL COMBI, QUALISOL CESI, QUALISOL COLLECTIF
Chaudière bois	Qualibat
	• 5222 • 5223
	• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Chaudière bois Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT et/ou QUALIBOIS EAU)
	Qualit'ENR
	QUALIBOIS EAU
Poêle ou insert bois	Qualibat
	• 5221 • 5222 • 5223
	• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Poêle et insert bois Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT et/ou QUALIBOIS EAU et/ou QUALIBOIS AIR)
	Qualit'ENR
	QUALIBOIS EAU, QUALIBOIS AIR
Pompe à chaleur : chauffage	Qualibat
	Avec la mention « RGE » • 5231 • 5232 • 5263 • 5264
	• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Pompe à chaleur : chauffage Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT ou QUALIPAC Chauffage ou QUALIFELEC)
	Qualit'ENR
	QUALIPAC Chauffage
	Qualifelec
	• 48 Pompe à chaleur indice 1, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 48 Pompe à chaleur indice 2, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 48 Pompe à chaleur indice maintenance, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 48 Pompe à Chaleur Probatoire, avec la mention PRGE

Domaines de travaux	Signes de qualité
Chauffe-eau thermodynamique	Qualibat
	• 5231 • 5232 • 5133 • 5263 • 5264
	• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Chauffe-Eau Thermodynamique Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT ou QUALIPAC CET/QUALIPAC CHAUFFAGE ou QUALIFELEC)
	Qualit'ENR
	QUALIPAC chauffage, QUALIPAC CET
Radiateurs électriques, dont régulation	Qualifelec
	• 48 Pompe à chaleur Indice 1, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 48 Pompe à chaleur Indice 2, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 48 Pompe à chaleur indice Indice Maintenance, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 48 Pompe à Chaleur Probatoire, avec la mention PRGE • 49 Chauffe-eau thermodynamique, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 49 Chauffe-eau thermodynamique Probatoire mention PRGE
	Qualibat
	Avec la mention « RGE » • 5111 • 5113 • 5211 • 5213 • 5261 • 5263 • 5271 • 5273 • 5511 • 5112 • 5121 • 5212 • 5214 • 5262 • 5264 • 5272 • 5274
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Électricien - Chauffagiste - Plombier • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures de travaux CVC - Eclairage - Eau chaude sanitaire : Émetteurs électriques, dont régulation
	Qualifelec
	• 42 Maintenance des installations électriques, Indices 1, 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 42 Maintenance des installations électriques Probatoire, avec la mention PRGE • 44 Logement - Commerce - Petit tertiaire, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 44 Logement - Commerce - Petit Tertiaire Probatoire, avec la mention PRGE • 45 Moyen & gros tertiaire - Industrie, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 45 Moyen & Gros Tertiaire - Industrie Probatoire, avec la mention PRGE • 46 Chauffage électrique, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 46 Chauffage électrique Probatoire, avec la mention PRGE • 61 Courants Faibles domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 64 Courants Faibles Logement Commerce Petit Tertiaire Domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 65 Courants Faibles Moyen & Gros Tertiaire - Industrie Domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE

Domaines de travaux	Signes de qualité
Ventilation mécanique	Qualibat
	Avec la mention « RGE » • 5311 • 5312 • 5331 • 5332 • 5333
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Électricien - Chauffagiste - Plombier • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures de travaux CVC : Ventilation mécanique
	Qualifelec
	• 42 Maintenance des installations électriques, Indices 1, 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 42 Maintenance des installations électriques Probatoire, avec la mention PRGE • 44 Logement - commerce - Petit Tertiaire, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 44 Logement - Commerce - Petit Tertiaire Probatoire, avec la mention PRGE • 45 Moyen, gros Tertiaire-Industrie, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 45 Moyen & Gros Tertiaire - Industrie Probatoire, avec la mention PRGE • 47 Ventilation -logements petits locaux VEN Indice 1, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 47 Ventilation autres locaux VEN Indice 2, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 47 Ventilation Indice MA, Maintenance Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 47 Ventilation Probatoire, avec la mention PRGE • 61 Courants Faibles domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 64 Courants Faibles Logement Commerce Petit Tertiaire Domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 65 Courants Faibles Moyen & Gros Tertiaire - Industrie Domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE
	Qualit'ENR
	Ventilation+
Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	Qualibat
	Avec la mention « RGE » • 2301 • 2342 • 2362 • 3511 • 3541 • 3722 • 4512 • 9142 • 2302 • 2343 • 2363 • 3512 • 3542 • 3723 • 4522 • 9143 • 2303 • 2344 • 2371 • 3521 • 3551 • 4411 • 4532 • 2312 • 2351 • 2372 • 3522 • 3552 • 4412 • 4711 • 2313 • 2352 • 2381 • 3531 • 3712 • 4413 • 4712 • 2314 • 2361 • 2382 • 3532 • 3721 • 4511 • 9141
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Menuisier - Serrurier/Métallier - Charpentier • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures des travaux Ouvrants, fermetures, protections solaires : Fenêtres, volets, porte donnant sur l'extérieur
Fenêtres de toit	Qualibat
	Avec la mention « RGE » • 2301 • 2314 • 2352 • 2372 • 3113 • 3143 • 3171 • 3721 • 2302 • 2342 • 2361 • 2381 • 3121 • 3152 • 3172 • 3722 • 2303 • 2343 • 2362 • 2382 • 3123 • 3153 • 3173 • 3723 • 2312 • 2344 • 2363 • 3101 • 3132 • 3162 • 3181 • 2313 • 2351 • 2371 • 3111 • 3133 • 3163 • 3712
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Charpentier - Couvreur • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures des travaux Ouvrants, fermetures, protections solaires : Fenêtres de toit

Domaines de travaux	Signes de qualité							
Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	Qualibat							
	Avec la mention « RGE »							
	• 2111	• 2213	• 2342	• 2371	• 3123	• 3172	• 4312	• 6342
Isolation des murs par l'extérieur	• 2112	• 2214	• 2343	• 2372	• 3132	• 3173	• 4322	• 7121
	• 2113	• 2301	• 2344	• 2381	• 3133	• 3181	• 4323	• 7122
	• 2114	• 2302	• 2351	• 2382	• 3152	• 4112	• 6111	• 7142
Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	• 2132	• 2303	• 2352	• 3101	• 3153	• 4113	• 6112	• 7212
	• 2141	• 2312	• 2361	• 3111	• 3162	• 4131	• 6311	• 7213
	• 2142	• 2313	• 2362	• 3113	• 3163	• 4132	• 6312	• 9112
	• 2212	• 2314	• 2363	• 3121	• 3171	• 4133	• 6313	• 9113
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Agenceur - Maçon - Peintre - Plâtrier/Plaquiste/Métiers de l'isolation - Carreleur - Charpentier - Couvreur							
	• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures de travaux Isolation parois verticales opaques et planchers bas : Isolation des murs, rampants, plafonds par l'intérieur							
	Qualibat							
	Avec la mention « RGE »							
	• 2111	• 2213	• 2343	• 2381	• 3152	• 3413	• 3813	• 7131
	• 2112	• 2214	• 2344	• 2382	• 3153	• 3421	• 4411	• 7132
	• 2113	• 2301	• 2351	• 3101	• 3162	• 3422	• 4412	• 7133
	• 2114	• 2302	• 2352	• 3111	• 3163	• 3423	• 4413	• 7142
	• 2121	• 2303	• 2361	• 3113	• 3171	• 3424	• 6111	• 7143
	• 2132	• 2312	• 2362	• 3121	• 3172	• 3712	• 6112	• 7212
	• 2141	• 2313	• 2363	• 3123	• 3173	• 3721	• 6121	• 7213
	• 2142	• 2314	• 2371	• 3132	• 3181	• 3722	• 6313	
	• 2212	• 2342	• 2372	• 3133	• 3412	• 3811	• 6342	
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Maçon - Charpentier - Couvreur - Serrurier Métallier - Tailleur de pierre - Peintre							
	• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures de travaux Isolation parois verticales opaques et planchers bas : Isolation des murs par l'extérieur							
	Qualibat							
	Avec la mention « RGE »							
	• 2301	• 2342	• 2362	• 3101	• 3133	• 3172	• 3221	
	• 2302	• 2343	• 2363	• 3111	• 3152	• 3173	• 3222	
	• 2303	• 2344	• 2371	• 3113	• 3153	• 3181	• 3223	
	• 2312	• 2351	• 2372	• 3121	• 3162	• 3211	• 3233	
	• 2313	• 2352	• 2381	• 3123	• 3163	• 3212	• 3271	
	• 2314	• 2361	• 2382	• 3132	• 3171	• 3213	• 3272	
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Agenceur - Charpentier - Couvreur							
	• 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures de travaux : Isolation parois verticales opaques et planchers bas : Isolation des toitures terrasses et des toitures par l'extérieur							



Domaines de travaux	Signes de qualité
Isolation des combles perdus	Qualibat
	Avec la mention « RGE » • 2301 • 2343 • 2371 • 3121 • 3163 • 4131 • 7142 • 2302 • 2344 • 2372 • 3123 • 3171 • 4132 • 7212 • 2303 • 2351 • 2381 • 3132 • 3172 • 4133 • 7213 • 2312 • 2352 • 2382 • 3133 • 3173 • 6611 • 9112 • 2313 • 2361 • 3101 • 3152 • 3181 • 6612 • 9113 • 2314 • 2362 • 3111 • 3153 • 4112 • 7121 • 9161 • 2342 • 2363 • 3113 • 3162 • 4113 • 7122
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Agenceur - Charpentier - Couvreur - Plâtrier/Plaquiste/Métiers de l'isolation • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures de travaux Isolation parois verticales opaques et planchers bas : Isolation des combles perdus
Isolation des planchers bas	Qualibat
	Avec la mention « RGE » • 2111 • 2163 • 2314 • 2371 • 4312 • 6261 • 7131 • 2112 • 2212 • 2342 • 2372 • 4322 • 6262 • 7132 • 2113 • 2213 • 2343 • 2381 • 4323 • 6311 • 7133 • 2114 • 2214 • 2344 • 2382 • 4411 • 6312 • 7142 • 2121 • 2301 • 2351 • 4112 • 4412 • 6313 • 7143 • 2132 • 2302 • 2352 • 4113 • 4413 • 6611 • 7212 • 2141 • 2303 • 2361 • 4131 • 6111 • 6612 • 7213 • 2142 • 2312 • 2362 • 4132 • 6112 • 7121 • 9112 • 2151 • 2313 • 2363 • 4133 • 6121 • 7122 • 9113
	• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan ® » Référence aux métiers : Maçon - Plâtrier/Plaquiste/Métiers de l'isolation - Carreleur - Charpentier • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique ® » Référence aux natures de travaux Isolation parois verticales opaques et planchers bas : Isolation des planchers bas
Forage géothermique	Qualit'ENR
	QUALIFORAGE SONDE, QUALIFORAGE NAPPE
Rénovation globale incluant plusieurs travaux parmi la liste suivante : • installation de chaudière gaz à très haute performance énergétique • fenêtres, volets et portes donnant sur l'extérieur • isolation des murs • isolation des planchers bas • isolation du toit • installation d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire • installation d'un système de ventilation	Cerqual Qualitel Certification
	• NF HABITAT RGE • NF HABITAT HQE RGE
	Certibat
	• Offre globale de rénovation énergétique
	Qualibat
	• 8632 avec assurances, références de chantiers et formations correspondant aux domaines de travaux détenus • 8633 avec assurances, références de chantiers et formations correspondant aux domaines de travaux détenus

BON À SAVOIR

Comme dans toute situation de sous-traitance de travaux, les entreprises certifiées "offre globale", pour les domaines de travaux qu'elles sous-traitent, ont l'obligation de sous-traiter à des entreprises qualifiées dans le domaine de travaux correspondant aux travaux effectués.



Domaines de travaux	Signes de qualité
Panneaux solaires photovoltaïques	Qualibat
	• 5911
	Qualit'ENR
	QUALIPV Électricité QUALIPV 0-250kVA
	Qualifelec
	• 43 Installations solaires photovoltaïques SPV Indice 1 <36kVA, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 43 Installation solaires photovoltaïques SPV Indice 2 entre 36kVA et 250kVA, Classification de 1 à 6 avec la mention RGE • 43 Installations solaires photovoltaïques SPV Indice 3 >250kVA, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE • 43 Installations solaires photovoltaïques SPV Indice MA, Maintenance, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE • 43 Installations solaires photovoltaïques probatoires PSPV 1, PSPV 2, PSPV 3 avec la mention PRGE
Audit énergétique	Cerqual Qualitel Certification
	• NF HABITAT RGE • NF HABITAT HQE RGE
	LNE
	• Qualification des prestataires d'audits énergétiques – Domaine « Bâtiment » (pour les audits réglementaires des grandes entreprises)
	AFNOR
	• 01 A : Audit énergétique dans le domaine des bâtiments (pour les copropriétés, les maisons individuelles et les audits réglementaires des grandes entreprises)
	Certibat
	• Offre globale de rénovation énergétique
	Qualibat
	• 8731 (uniquement pour la maison individuelle)
	OPQIBI
	• 1905 (uniquement pour les copropriétés) • 1911 (uniquement pour la maison individuelle)
	Architectes inscrits à l'ordre et formés selon décret audit 2018-416

Liste des qualifications RGE pour la réalisation d'un audit énergétique

Plusieurs dispositifs d'aide exigent la réalisation d'un audit préalablement à la réalisation des travaux comme MaPrimeRénov' Rénovation globale, MaPrimeRénov' Copropriété, l'aide des fournisseurs d'énergie « Rénovation globale », l'aide « Habiter Mieux Sérénité » de l'Anah.

Ces aides peuvent parfois être cumulées. Aussi, un seul audit sera exigé par logement.

Une grande partie du contenu des audits, les logiciels acceptés et les compétences attendues des professionnels ont été homogénéisés notamment entre MaPrimeRénov' et les aides des fournisseurs d'énergie.

Quels sont les professionnels qualifiés pour réaliser un audit énergétique en copropriété ?

Le décret n° 2014 – 1393 du 30 mai 2018 définit ces professionnels, qui doivent être titulaires de l'une des qualifications suivantes :

- OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives ;
- AFNOR CERTIFICATION 01 A : audit énergétique dans les domaines des bâtiments ;
- LNE Audit énergétique Domaine Bâtiment.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour connaître en détail les exigences des audits et diagnostics énergétiques, les logiciels autorisés et les compétences attendues des professionnels, consultez la fiche « Tout savoir sur les audits et les diagnostics dans les logements ».

Pour en savoir plus sur le contenu de l'audit, consultez l'arrêté du 4 mai 2022 : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045753367

Quels sont les professionnels qualifiés pour réaliser un audit énergétique en maison individuelle ?

Le décret n° 2018 – 416 du 30 mai 2018 définit ces professionnels.

1. Les professionnels titulaires de l'une des qualifications suivantes

- OPQIBI 1911 Audit énergétique maisons individuelles ;
- QUALIBAT 8731 ;
- OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives ;
- AFNOR CERTIFICATION 01 A : audit énergétique dans les domaines des bâtiments ;
- LNE Audit énergétique Domaine Bâtiment.

2. Les entreprises certifiées en offre globale de rénovation

- CERQUAL Qualitel Certification : certification NF HABITAT RGE et certification NF HABITAT HQE RGE ;
- CERTIBAT : offre globale de rénovation énergétique.

3. Les architectes inscrits à l'ordre des architectes, ayant suivi une formation sur l'audit énergétique d'au moins 4 jours dont les objectifs sont :

- être capable d'intégrer les problématiques d'une enveloppe performante : existant, usage, hiver/été ;
- connaître les solutions techniques en vue d'une performance de l'enveloppe spécifique au projet de rénovation ;
- connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies liés à l'environnement et au programme fonctionnel du projet ;
- choisir l'outil d'aide au projet de rénovation thermique adéquat : leurs avantages/inconvénients en fonction d'objectifs visés ;
- savoir formuler des scénarios de rénovation de l'enveloppe appropriée et intégrer la rénovation par étapes ;
- définir la typologie des systèmes installés dans le bâtiment (notamment le type de ventilation et le type de production de chaleur) ;

- adapter/proposer les solutions d'équipement et des types d'intervention grâce aux scénarios de simulation de l'enveloppe;
- connaître les aides financières liées à ce type de travaux pour les particuliers;
- savoir arbitrer et hiérarchiser les interventions du projet par étapes en fonction des différents paramètres (notamment le besoin initial du client, le financement, le diagnostic du bâtiment, la valeur patrimoniale);
- savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage : monter un argumentaire pédagogique.

Liste indicative des formations prises en compte pour la délivrance des signes de qualité

Les formations équivalentes en temps et en programme aux formations listées dans le tableau ci-après sont prises en compte.

TABEAU 4

FORMATIONS PRISES EN COMPTE POUR LA DÉLIVRANCE DES SIGNES DE QUALITÉ

Domaines de travaux	Parcours de formation continue du référent RGE
Offre globale	• FEEBAT Réno • DYNAMOE • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 2* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 4.1 + module FEEBAT 4.2 • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.1* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.2* • Module FEEBAT DOM 1 + module FEEBAT DOM 3.1 • Module FEEBAT Mayotte
Chaudière bois	• Formation QUALIBOIS « Équipement biomasse vecteur Eau » • CCS « Énergies renouvelables » • « Technicien conseil en énergie renouvelable » • « Plombier Chauffagiste Installateur Conseil en Énergies Renouvelables » • Titre ITS (Installateur en thermique et sanitaire) • Technicien en énergies renouvelables - option B : énergie thermique • TICCSER (Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables) de l'AFPA
Poêle ou insert bois	• Formation QUALIBOIS « Équipement biomasse vecteur Air » • « Plombier Chauffagiste Installateur Conseil en Énergies Renouvelables »
Chauffage et/ou eau chaude solaire	Formations longues : • CQP « Installateur, mainteneur en système solaires thermiques et photovoltaïque » • CCS « Énergies renouvelables » • « Technicien conseil en énergie renouvelable » • « Installateur solaire thermique et photovoltaïque » • « Technicien en énergies renouvelables – option A : solaire photovoltaïque thermique et éolien » • TICCSER (Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables) de l'AFPA • « Plombier Chauffagiste Installateur Conseil en Énergies Renouvelables »

Domaines de travaux	Parcours de formation continue du référent RGE
Chauffage et/ou eau chaude solaire	Formations courtes : • Formation QUALISOL « Chauffe-eau solaire individuel » • Formation QUALISOL « Système solaire combiné » • Formation QUALISOL « Installation solaire collective de production d'eau chaude sanitaire »
Panneaux solaires photovoltaïques	Formations diplômantes : • Baccalauréat professionnel : Technicien en installation et technicien en maintenance de systèmes énergétiques et climatiques (TMSEC) – spécialisation solaire photovoltaïque • DUT Mesures physiques, option photovoltaïque Licences professionnelles : • Licence professionnelle Sciences et Technologies des Énergies Renouvelables : Systèmes Électriques Photovoltaïques • Licence professionnelle Assistant et conseiller technique en énergie électrique et renouvelable (ACTEER) • Licence professionnelle – Métiers des énergies renouvelables • Licence énergie éolienne photovoltaïque Formations longues : • Installateur-mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques • Installation et maintenance de systèmes solaires photovoltaïques • Installateur solaire thermique et photovoltaïque • Installation photovoltaïques raccordées au réseau • Branchement de systèmes solaires photovoltaïques • Pose de panneaux solaires photovoltaïques • Technicien en énergies renouvelables – option A : solaire photovoltaïque thermique et éolien • Électricien qualifié en Énergies Renouvelables • Électricien Installateur Conseil en Énergies Renouvelables • Technicien conseil en énergie renouvelable Formations courtes : • Formation QualiPV « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence électrique » • Formation QualiPV « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - haute puissance »
Pompe à chaleur : chauffage	• Formation QUALIPAC « Pompe à chaleur dans l'habitat individuel » • CQP « Installateur, mainteneur en pompe à chaleur » • « Plombier Chauffagiste Installateur Conseil en Énergies Renouvelables » • TICCSER (Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables) de l'AFPA
Chauffe-eau thermodynamique	Formation QUALIPAC « Chauffe-eau thermodynamique individuel »
Chaudière à condensation ou à micro-cogénération gaz ou fioul	• FEEBAT RénoVe • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 2* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 3.C* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.1* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.2*
Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur Fenêtres de toit	• FEEBAT RénoVe • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 2* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 3.A* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.1* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.2* • Module FEEBAT DOM 1 + module FEEBAT DOM 3.1 • Module FEEBAT Mayotte

Domaines de travaux	Parcours de formation continue du référent RGE
Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur Isolation des combles perdus	• FEEBAT RénoVe • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 2* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 3.A* • Module FEEBAT 1 + module PRAXIBAT parois opaques* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.1* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.2* • Module FEEBAT DOM 1 + module FEEBAT DOM 3.1 • Module FEEBAT Mayotte
Isolation des murs par l'extérieur Isolation des planchers bas	• FEEBAT RénoVe • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 2* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 3.A* • Module FEEBAT 1 + module PRAXIBAT parois opaques* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.1* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.2* • Module FEEBAT DOM 1 + module FEEBAT DOM 3.1 • Module FEEBAT Mayotte
Forage géothermique	Formation QUALIFORAGE « Forage géothermique »
Ventilation mécanique	• FEEBAT RénoVe • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 2* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.1* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.2* • Module FEEBAT 1 + module PRAXIBAT ventilation*
Radiateurs électriques dont régulation	• FEEBAT RénoVe • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 2* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.1* • Module FEEBAT 1 + module FEEBAT 5.2*

* Dans le cas d'une demande de qualification - initiale ou non - d'une entreprise dont le référent RGE est un nouveau référent (c'est à dire qui n'a jamais été référent RGE auparavant dans cette entreprise ou dans une autre), l'attestation de suivi de la formation par le référent RGE ne constitue pas une preuve de compétences admise.



POUR ALLER PLUS LOIN

Des audits et contrôles renforcés pour conserver la mention RGE

Parce que le label RGE se doit d'être un gage de fiabilité indéfectible, les pouvoirs publics renforcent les mesures de contrôle et les sanctions en cas de malfaçons et de fraudes.

Vous pouvez consulter et télécharger les grilles d'audit disponibles sur : librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4079-fiches-de-contrôle-des-travaux-rge.html#/44-type_de_produit-format_electronique

Les chantiers seront davantage surveillés, en particulier ceux jugés « critiques » : appareils de chauffage au bois, pompes à chaleur, isolation des combles perdus et des planchers bas.

Non seulement les artisans doivent déclarer davantage de chantiers pour obtenir la qualification RGE et la conserver, mais il est prévu de diligenter davantage d'audits dans le cas où des non-conformités majeures seraient constatées sur un chantier. De plus, les organismes de qualification mettent en place une procédure de traitement de toute réclamation ou signalement effectué par un tiers (exemples : malfaçon, démarchage abusif, offre mensongère...).

Liste des exigences requises pour les contrôles de réalisation

L'auditeur devra vérifier les points suivants :

- remise d'un devis descriptif détaillé des travaux (marques, modèles et, le cas échéant, éléments permettant d'apprécier l'éligibilité aux aides,
- réalisation des travaux en conformité avec les règles de l'art (DTU, avis techniques...),
- remise du PV de réception,
- remise de la facture détaillée et de toute attestation signée servant à l'obtention des aides publiques,
- en fonction du moment où le contrôle est réalisé, la levée des éventuelles réserves dans le délai convenu avec le client,
- remise des notices, garanties et des documents relatifs à l'utilisation et à l'entretien lorsqu'ils existent,
- les éléments essentiels de l'installation et/ou de l'ouvrage en relation avec la performance énergétique (cohérence devis/facture/réalisation).

Toute non conformité relevant d'un défaut majeur rend le contrôle de réalisation insatisfaisant.

Si un manquement majeur aux règles de sécurité est constaté lors d'un contrôle, il sera signalé dans le rapport.

L'ADEME À VOS CÔTÉS

À l'ADEME — l'Agence de la transition écologique —, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines — énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... — nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Les conseillers **France Rénov'** vous guident gratuitement dans vos travaux pour améliorer votre confort et diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre contact avec un conseiller **France Rénov'** :



france-renov.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

Juin 2022

011672

